



SUBVENTION POUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Au cœur du lien entre la nature et les populations se trouve la relation indissociable entre la conservation inclusive et le développement durable. La conservation inclusive joue un rôle essentiel pour garantir la diversité des interactions entre les sociétés humaines et les écosystèmes, en mettant l'accent sur des moyens de subsistance durables et sur le développement des capacités afin d'accroître la réactivité face aux impacts négatifs potentiels sur les populations et l'environnement. En Afrique, des efforts sont en cours pour mettre en œuvre des interventions et des actions qui renforcent collectivement les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Cependant, la complexité de l'équilibre entre la perte de biodiversité et le développement continue de démontrer que la réalisation d'une conservation inclusive et d'un développement durable nécessite des actions visant à renforcer les capacités institutionnelles et individuelles, en cohérence avec les 17 Objectifs de développement durable.

Les capacités pour atteindre des normes sociales, environnementales et de gouvernance demeurent inadaptées dans de nombreux pays. Les institutions internationales et les organisations non gouvernementales s'appuient souvent sur des consultants pour combler ces lacunes, satisfaisant ainsi aux exigences de diligence raisonnable, mais sans créer une appropriation locale, ce qui rend la mise en œuvre plus difficile. Le renforcement collectif des capacités des systèmes nationaux est crucial pour garantir l'appropriation et la redevabilité. Cette approche implique la prise en compte des risques environnementaux et sociaux, tout en mettant en place à la fois des mesures d'atténuation directes et des mesures d'adaptation alignées sur une vision à long terme de la conservation inclusive et du développement durable.

Au cours des trente dernières années, l'EFN a été à l'avant-garde de la recherche, de la formation et de l'éducation, en fournissant des financements à des individus et à des institutions afin de relever les défis majeurs auxquels est confrontée la conservation de la biodiversité en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Le WWF reconnaît l'urgence de continuer à renforcer les mécanismes et les capacités institutionnelles pour accroître les contributions des institutions nationales, des communautés et organisations locales, ainsi que des jeunes, qui sont souvent insuffisamment outillés pour impulser et atteindre les objectifs liés à la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

Avec le soutien de Charlotte Bingham, la Subvention pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux vise à renforcer les capacités et à autonomiser les communautés afin d'atteindre des objectifs de développement et de conservation inclusive, au moyen de projets qui abordent de manière rigoureuse les enjeux environnementaux et sociaux.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des critères d'éligibilité suivants pour être considérés pour l'octroi d'une subvention :

- ▶ L'organisation doit être légalement enregistrée dans un pays éligible (Kenya, Tanzanie, et Madagascar).
- ▶ Les équipes ou organisations doivent avoir fait leurs preuves en matière de renforcement des capacités liées aux impacts environnementaux et sociaux, à leur application dans des activités locales liées à la conservation et au développement, ainsi qu'à la capacité de suivre des résultats.
- ▶ L'organisation doit soumettre l'ensemble des documents requis avant la date limite de candidature.
- ▶ L'organisation doit achever toutes les activités financées par la subvention avant décembre 2027.
- ▶ Les propositions doivent inclure des composantes d'apprentissage actif, de développement de compétences pratiques, de mentorat et/ou des activités d'apprentissage sur le terrain, visant à renforcer les compétences et les connaissances des parties prenantes, institutions et réseaux locaux. La priorité est accordée aux organisations locales qui se concentrent sur la résolution des défis du développement affectant les écosystèmes et leurs services, ainsi que sur le renforcement du développement durable et de la conservation.

AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les propositions devraient chercher à mobiliser des acteurs et secteurs variés, en mettant l'accent ce qui suit :

- ▶ Développement des compétences, des bonnes pratiques et des normes. Celles-ci devraient inclure des activités pratiques et des études de cas permettant de traiter directement les doubles défis institutionnels ainsi que les lacunes en matière de compréhension et d'atténuation des impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels liés aux programmes et projets de développement, et de mettre en évidence les opportunités de renforcement des objectifs de conservation inclusive pour atteindre le développement durable.
- ▶ Mobilisation de différents acteurs, incluant la dimension de genre et en favorisant la participation des peuples et des communautés locales et autochtones.
- ▶ Renforcement d'un réseau professionnel réunissant des individus et des organisations, avec un accent sur la collaboration et l'échange d'informations. La priorité sera donnée aux propositions cherchant à renforcer la collaboration avec des associations locales (par exemple, des professionnels de la conservation, de l'évaluation des impacts, des journalistes environnementaux, des planificateurs urbains et régionaux ou des avocats en droit de l'environnement), ainsi qu'avec des organismes régionaux.
- ▶ Renforcement des capacités institutionnelles pour faire face aux défis de gouvernance liés aux projets de conservation, de développement et d'infrastructures, ainsi que l'amélioration de l'expertise et de l'expérience des individus et des communautés afin d'atteindre des résultats en matière d'évaluation des impacts et de conservation. Cela inclut une attention portée aux effets cumulatifs, à la coopération à l'échelle stratégique et à l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour répondre aux impacts et risques environnementaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions de projet feront l'objet d'un processus de sélection rigoureux et compétitif et seront évaluées sur la base de critères incluant, sans s'y limiter, les domaines suivants :

- ▶ Objectifs et buts proposés : Le projet proposé démontre une compréhension des raisons, les activités envisagées sont

réalisables au regard du plan de travail proposé, et le budget est réaliste.

- ▶ Impact du projet : Impacts à court et à long terme, ainsi que retombées durables sur la durabilité environnementale et sociale au-delà de la période de mise en œuvre proposée, tout en tenant compte d'une analyse des risques ; contribution aux capacités de développement ainsi qu'aux résultats écologiques et sociaux.
- ▶ Mesurabilité du projet : L'initiative proposée présente des résultats et des produits mesurables.
- ▶ Évolutivité et transférabilité du projet : Les activités proposées peuvent être adaptées à différents contextes et répliquées.
- ▶ Collaborations : Des projets qui renforcent les partenariats en définissant clairement le rôle de chaque partie prenante dans la réalisation des objectifs proposés.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

L'appel à candidatures sera clos le 15 avril 2026, à 23:59 (heure de l'Est des États-Unis). Un aperçu du calendrier de la subvention est présenté ci-dessous. Le formulaire de candidature est disponible [ici](#).

- ▶ 15 avril 2026 : date limite de soumission des candidatures via le portail
- ▶ Avril–Juin 2026 : processus de sélection
- ▶ Juillet 2026 : candidats retenus informés
- ▶ Août–Septembre 2026 : signature des contrats et versement des subventions

REMARQUES SUR LA SUBVENTION POUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La Subvention pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, soutenue par Charlotte Bingham, cherche à renforcer les capacités et à autonomiser les communautés afin d'atteindre des objectifs de développement et de conservation inclusive à travers des projets qui abordent de manière concrète les enjeux environnementaux et sociaux. Charlotte estime que la clé pour parvenir à une conservation inclusive et à un développement durable réside dans la collaboration locale entre tous ceux qui interviennent dans le développement, la conservation et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

Après 40 ans d'expérience en évaluation des impacts environnementaux et sociaux, incluant la formation, Charlotte sait que cela ne représente qu'une partie de la solution. Elle déclare :

« Brisons les silos de la conservation, de la restauration de la biodiversité, de l'évaluation des impacts, du développement économique, etc., en interagissant ensemble, quels que soient nos rôles (gestionnaires de conservation, urbanistes, évaluateurs d'impact, travailleurs de l'aide alimentaire, agriculteurs, pêcheurs, et ainsi de suite). Concentrons-nous sur les solutions basées sur la nature et apprenons les uns des autres. Pour ce faire, il faut agir en ayant une vision large de la planète et de ses ressources interdépendantes, tout en menant des actions concrètes au niveau local, en créant une appropriation locale et en utilisant les connaissances locales pour promouvoir l'équité d'accès aux ressources et la reconnaissance de notre place dans la nature. » Charlotte espère que ceux qui soumettront des propositions penseront de manière large et proposeront des solutions innovantes.

Pour toute question concernant la Subvention pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, veuillez contacter efn@wwfus.org. Les candidatures doivent être soumises en ligne avant le 15 avril 2026, à 23:59 (heure de l'Est des États-Unis).